



# REGLEMENT INTERIEUR

La participation au Parcours Acrobatique en Forêt implique de remplir les conditions de participation et de respecter les règles de sécurité :

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce parcours acrobatique en forêt est une activité non-encadrée, surveillée par l'équipe d'Adventure Forest, à l'exception du parcours " Pitchoun " et du parcours « Juniors » qui doivent être effectués sous la surveillance des parents.

- Présenter une autorisation parentale pour tout mineur.
- Pour accéder au parcours...
  - ... Pitchoun, mesurer 1 mètre minimum et 1 mètre 20 maximum
  - ... Junior, mesurer 1 mètre 20 minimum et 1 mètre 40 maximum
  - ... Aventure, mesurer 1 mètre 40 minimum
- Ne pas présenter de contre-indications à la pratique de cette activité (vertige, etc...).
- Toute perte de matériel sera facturée.

## REGLES DE SECURITE

- Port obligatoire de l'équipement fourni (baudrier équipé fourni par Adventure Forest),
- Auto-assurance permanent par au moins un des 2 mousquetons du baudrier.
- Respecter des espacements: une personne par atelier et deux personnes max par plate-forme.
- Éviter tout comportement dangereux, ceci pouvant entraîner l'exclusion du parcours.
- Interdiction formelle de fumer sur l'ensemble du site.
- Respecter le tracé des cheminements au sol.

**Ces règles de sécurité vous seront présentées par un surveillant d'ADVENTURE FOREST après votre équipement : vous êtes responsable de l'application stricte de ces consignes, le Parcours Acrobatique en Forêt étant une activité non-encadrée.**

## AVANT DE PARTIR SUR LE PARCOURS ...

- Ne rien garder sur soi qui puisse tomber (téléphone mobile, porte-monnaie, lunettes de soleil...).
- Attacher les lunettes de vue.
- Attacher les cheveux longs (risque de coincement dans les poulies).
- Être vêtu au moins d'un tee-shirt et short (pratique torse-nu déconseillée) et de chaussures de sport.